

Fiche Pratique

Un "coup de pouce" à votre projet logement ?

Simple et rapide
La saisie en ligne
www.astria.com/loca-pass/

L'avance LOCA-PASS®, un prêt à 0 % pour financer le dépôt de garantie

L'aide est proposée à tout locataire entrant dans un logement locatif, quels que soient sa situation professionnelle et son âge.

L'avance LOCA-PASS prend la forme d'un prêt à 0 %, remboursable sur une durée maximale de 36 mois, après un différé de 3 mois. Pour faciliter le calcul de la mensualité, ASTRIA propose un remboursement en 10, 20 ou 30 échéances.

Le montant minimum de l'échéance est fixé à 15 €.

Le dépôt de garantie correspond à 1 mois de loyer hors charges et ne peut excéder 2 300 €.



Les aides sont accordées à la date d'effet du bail. Aucun frais de dossier n'est à la charge du bénéficiaire. Les demandes doivent être transmises au plus tard dans les 2 mois suivant la prise d'effet du bail.

La garantie LOCA-PASS®, une caution "gratuite" loyers et charges

ASTRIA se propose de se porter caution en garantie du paiement de votre loyer et de vos charges pendant les trois premières années du bail.

L'aide est proposée au locataire respectant les critères suivants :

- > Salarié d'une entreprise du secteur assujetti :
Tout salarié d'une entreprise du secteur privé, quel que soit le nombre de salariés, quelle que soit son ancienneté dans l'entreprise ou la nature de son contrat de travail, y compris les travailleurs saisonniers.
- > Jeune de moins de 30 ans :
 - En recherche ou en situation d'emploi (tout emploi à l'exclusion des fonctionnaires titulaires).
 - Étudiant justifiant d'un CDD d'au moins 3 mois ou d'un cumul de 3 mois en CDD au cours des 6 derniers mois ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande.
 - Étudiant bénéficiant d'une bourse d'État délivrée par le Ministère de l'Éducation Nationale.

La garantie est donnée pour 3 ans.

Elle est accordée à hauteur de 18 mois de loyers et de charges et ne peut dépasser 2 300 € par mois. Le

montant à prendre en compte est celui figurant dans le contrat de location et appelé par le bailleur.

Les bénéficiaires ne peuvent cumuler plusieurs garanties de loyer LOCA-PASS; toutefois ils peuvent cumuler la garantie LOCA-PASS et une garantie de même nature apportée par une personne physique ou morale, à l'exception du FSL (Fonds de Solidarité Logement).

Logements concernés :

Seuls peuvent faire l'objet d'une garantie LOCA-PASS®, les baux signés sur des logements ayant fait l'objet d'une convention ANAH ou donnant droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) ET appartenant à un bailleur personne morale, à l'exclusion des SCI familiales.

La garantie est mise en jeu par le bailleur en cas de défaillance du locataire après une première mise en demeure (lettre de rappel après une relance) restée infructueuse.

Dès la mise en jeu de la garantie, les fonds sont versés au bailleur et prennent pour le locataire la forme d'une avance à taux nul remboursable sur une durée maximale de 3 ans.

Les pièces à joindre à la demande

Dans tous les cas :

- Photocopie d'une pièce d'identité (chacun des locataires)
- Une photocopie du bail signé

Pièces supplémentaires à joindre pour le financement du dépôt de garantie :

- L'exemplaire de l'offre préalable de crédit destiné à ASTRIA
- Relevé d'identité bancaire du locataire principal
- Autorisation de prélèvement du locataire principal datée et signée

Pièces supplémentaires pour la garantie LOCA-PASS :

- Caution LOCA-PASS, les 4 exemplaires signés par les locataires et le bailleur
- Si vous êtes salarié : attestation de l'employeur ou copie du contrat de travail ou copie du dernier bulletin de salaire
- Si êtes demandeur d'emploi : attestation ANPE
- Si vous êtes étudiant : justificatif du statut d'étudiant boursier d'État ou justificatif de trois mois d'activité au cours des 6 derniers mois.
- Copie de l'avis de conventionnement délivré au bailleur (APL ou ANAH).

Nous attirons votre attention sur le fait que nous pourrions, au cours de l'étude de votre dossier, être amenés à vous demander des renseignements ou pièces justificatives complémentaires.

ASTRIA partout en France

ASTRIA Île-de-France : (Siège social)

1 square Chaptal
92309 LEVALLOIS-PERRET
Tél. : 01 57 77 50 00

ASTRIA à ARRAS :

23 bd Vauban
BP 90441
62028 ARRAS CEDEX
Tél. : 03 21 16 14 60

ASTRIA à BEAUVAIS :

52 avenue de la République
BP 40604
60006 BEAUVAIS CEDEX
Tél. : 03 44 48 58 21

ASTRIA à BÉTHUNE :

44 rue Sadi-Carnot
BP 50611
62412 BÉTHUNE CEDEX
Tél. : 03 21 56 81 38

ASTRIA à BORDEAUX :

Béryl 1
22 rue Jacques-Prévert
33692 MÉRIGNAC CEDEX
Tél. : 05 56 17 43 03

ASTRIA à DOUAI :

72, rue de Valenciennes
BP 40002
59501 DOUAI CEDEX
Tél. : 03 27 08 25 25

ASTRIA à LENS :

52, rue Eugène-Bar
BP 122
62303 LENS CEDEX
Tél. : 03 21 28 27 29

ASTRIA à LYON :

20 rue Childebert
69291 LYON CEDEX 02
Tél. : 04 37 23 51 70

ASTRIA à MARSEILLE :

Le Grand Prado,
6 allées Turcat-Méry
13008 MARSEILLE
Tél. : 04 91 29 62 29

ASTRIA à MAUBEUGE :

3 esplanade Berteau
BP 50047
59601 MAUBEUGE CEDEX
Tél. : 03 27 58 23 23

ASTRIA à MONTPELLIER :

CS 69001
145 rue de l'Acropole
34061 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04 67 42 17 70

ASTRIA à NICE :

Arénas, porte C
455 Promenade des Anglais
06299 NICE CEDEX 3
Tél. : 04 93 18 18 06

ASTRIA à RENNES :

6 rue de l'Abbé Henri-Grégoire
CS50824
35208 RENNES CEDEX 2
Tél. : 02 99 22 20 40

ASTRIA à TOULOUSE :

9 rue Ritay
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 62 73 34 50

ASTRIA à VALENCIENNES :

68 rue de Famars
BP 17
59312 VALENCIENNES CEDEX 9
Tél. : 03 27 38 18 00

Service Aides LOCA-PASS 1 square Chaptal 92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

 **01 57 77 50 00**

www.astria.com/loca-pass/

